



**POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT  
À LA FAMILLE ET AUX ENFANTS**

**FAMILLE NOMBREUSE 2019**

La Ville de Coaticook tient à fournir un support aux familles comptant trois (3) enfants et plus de moins de 18 ans et aux familles comptant deux (2) enfants de moins de 18 ans. À cet effet, sur présentation de reçus, la Ville remboursera 50% des frais d'inscription pour les familles de trois (3) enfants et plus et 25 % des frais d'inscription pour les familles de deux (2) enfants, pour toutes les activités culturelles et sportives dispensées en institution, par les organismes municipaux et par-municipaux reconnus par la Ville.

**NOM DES PARENTS :** mère \_\_\_\_\_  
père \_\_\_\_\_

**ADRESSE:** \_\_\_\_\_

**CODE POSTAL :** J1A \_\_\_\_\_ **TELEPHONE:** \_\_\_\_\_

**RÉSIDENT PERMANENT A COATICOOK DEPUIS LE:** \_\_\_\_\_

**% DE GARDE DES ENFANTS :** \_\_\_\_\_

<u>NOM ET PRÉNOM DES ENFANTS</u>	<u>M</u>	<u>F</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>	<u>ÂGE</u>

**DATE:** \_\_\_\_\_ **2019** \_\_\_\_\_

**SIGNATURE DU PARENT**

**PIÈCES JUSTIFICATIVES :**

- REÇUS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS
- CERTIFICAT DE NAISSANCE OU ACTE DE NAISSANCE
- SI ENFANT À CHARGE ET/OU GARDE PARTAGÉE :
  - \* JUGEMENT DE LA COUR ET OU ALLOCATION FAMILIALE
  - \* RENONCIATION DE L'AUTRE PARENT
  - \* POUR ÊTRE ADMISSIBLE À LA SUBVENTION VOUS DEVEZ AVOIR **AU MOINS 50%** DE LA GARDE DES ENFANTS

## **Extrait de la politique familiale et des aînés de la Ville de Coaticook**

*Cette mesure s'adresse aux familles résidant sur le territoire de la Ville de Coaticook.*

Les familles de 3 enfants ou plus, âgés de moins de 18 ans, peuvent bénéficier d'un remboursement de 50 % du coût d'inscription des enfants aux activités sportives, culturelles et de loisir, dispensées en institution par les organismes municipaux et paramunicipaux de Coaticook.

Les enfants de 18 à 21 ans inclusivement, encore aux études à temps plein (preuve à fournir), font partie du calcul du nombre d'enfants pour se qualifier à titre e « familles nombreuses ». Toutefois, nous ne remboursons pas les frais encourus pour l'inscription des enfants âgés de 18 à 21 ans.

Les familles de deux enfants, âgés de moins de 18 ans, d'un remboursement de 25 % du coût d'inscription des enfants aux activités sportives, culturelles et de loisir, dispensées en institution par les organismes municipaux et paramunicipaux de Coaticook.

Pour bénéficier de ces montants, vous devez compléter le formulaire au verso, fournir les pièces justificatives nécessaires et venir porter le tout à l'Hôtel de Ville de Coaticook.

Pour d'autres informations 819-849-2721